



HENT AR SKOLIDI N°6

Le chemin des écoliers n°6
arzmael.fr



Nous vous souhaitons une excellente année 2022, riche de de ses petits bonheurs qui rendent la vie belle ! Nous débutons malheureusement cette année de manière complexe d'un point de vue sanitaire, mais comme depuis maintenant presque deux ans, nous gérerons au mieux cette situation « extraordinaire » ensemble.

EVOLUTION DU PROTOCOLE SANITAIRE à partir du 3 JANVIER

Le protocole sanitaire national évolue pour les établissements scolaires. Pour **les élèves de maternelle et d'élémentaire** :

1. **L'élève est cas confirmé positif** : il reste isolé **pour une durée 7 jours** :
 - à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
 - à partir de la date de prélèvement pour les cas asymptomatiques.

Au bout de 5 jours, l'élève peut revenir en classe si :

- il n'a plus de symptômes depuis 48 heures
- la famille présente un test PCR ou antigénique négatif.

2. **Les autres élèves de la classe sont cas contact.** Dès que nous aurons connaissance d'un cas positif parmi les élèves, nous demanderons aux familles de venir chercher leur enfant pour effectuer immédiatement un test. Chaque élève devra réaliser un test (RT-PCR nasopharyngés ou antigénique).

Il en découle 3 cas de figure :

- Si le test est négatif : l'élève peut réintégrer sa classe en **présentiel** dès transmission à l'enseignante d'un résultat négatif. Cela implique des arrivées échelonnées des enfants. De ce fait, merci d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte de la classe.

L'élève doit réaliser deux **autotests à J+2 et à J+4** pour permettre le maintien en classe. La famille fournit à chaque fois une attestation sur l'honneur (en pièce jointe) de la réalisation de ces tests.

Lors de la réalisation du premier test en pharmacie, les représentants légaux de l'élève se verront remettre gratuitement 2 autotests à réaliser le deuxième et le quatrième jour à compter du premier test (J2 et J4). Si le premier test est réalisé en laboratoire, les représentants légaux de l'élève se verront remettre un bon permettant de se faire délivrer gratuitement les autotests en pharmacie.

- En cas d'absence de test : **l'élève reste isolé 7 jours** et poursuit ses apprentissages en **distanciel**.
- Si le test est positif : l'élève cas contact devient alors **cas** confirmé (penser à prévenir de suite l'établissement) et reste alors **isolé durant 7 jours (ou 5)** comme mentionné au paragraphe 1.

Quand un enseignant est malade et non remplacé, les élèves ne peuvent pas être répartis dans les autres classes (pour rappel nous sommes en protocole 3). S'il n'y a pas de remplaçant disponible, une surveillance peut être assurée par un personnel de l'école dans une salle, le groupe d'élèves étant sous la responsabilité d'un autre enseignant de l'école. Ceci ne peut être que transitoire, le temps que les parents viennent chercher leurs enfants à l'école et ne peut pas durer plusieurs jours.

Cette situation amène de fait la suspension de l'accueil des élèves dans cette classe.

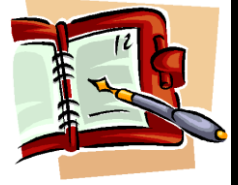
Fermeture de classe ou d'établissement

Au sein des écoles maternelles et élémentaires, et dès lors que seuls sont admis des élèves justifiant d'un test ou d'un autotest négatif tous les deux jours, il n'y a plus lieu de fermer automatiquement la classe si trois cas positifs sont identifiés.

Toutefois, en fonction de la situation, en présence par exemple d'un très grand nombre de cas, et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation (éducation nationale, ARS, préfecture), des mesures de gestion supplémentaires dont, par exemple, la décision de suspension de l'accueil de tous les élèves d'une classe, d'une école ou d'un établissement scolaire ou la mise en place d'une opération de dépistage ciblée, peuvent être décidées.

Un grand merci pour la lecture attentive que vous porterez à ce dernier protocole. C'est ensemble, par cet effort collectif, que nous arriverons à dépasser, encore une fois, cette situation « extraordinaire ».

DATES IMPORTANTES (à noter dans vos agendas) :



Janvier-février-mars : la classe de CE1 se rendra à la piscine Tréziroise à Plougonvelin tous les vendredis matins sur 10 séances.

Janvier (tous les jeudis) : intervention HIP HOP dans les 5 classes de maternelle.

LUNDI 10 JANVIER : Réunion pour les parents de CM2 avec Erwan Croguennec, chef de l'établissement du collège Saint-Stanislas à 18h (normalement en visio).

VENDREDI 28 JANVIER ET LUNDI 31 JANVIER : intervention Parc marin en CE2, CE1 et CE BIL.

LUNDI 31 JANVIER : Sortie cinéma (2^{ème} film) pour les classes de CE2 et de CE1.

Mars (tous les vendredis) : équitation pour les CP.

Mars : intervention philosophique en CE2 et en CE1.

Samedi 12 mars : PORTES OUVERTES de 10h à 12h.

Printemps : voile pour les CM1.

Du 20 au 22 JUIN : voyage en Normandie pour les CM2 et CM bilingues.

D'autres dates de sorties ou d'animations se rajouteront durant l'année.